

No 20

PROCÈS-VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU MERCREDI LE 21 FEVRIER 1934

---

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 20 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Grayse Irene Westlake MacLaren, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Daniel Forbes MacLaren, de Montréal, Québec, son époux.—  
M. *Bell* (St-Antoine).

Des planteurs de tabac du district de Joliette, province de Québec, ci-bas nommés, priant qu'aucune taxe soit imposée sur le tabac, savoir:—

Joseph Labrèche et 456 autres planteurs de tabac de St-Paul de Joliette.

Emile Archambeault et 29 autres planteurs de Ste-Mélanie.

Léonide Desrochers et 289 autres planteurs de St-Thomas de Joliette.

Alphonse Cloutier et 5 autres planteurs de St-Cléophas de Brandon.

E. Forest et 254 autres planteurs de St-Ambroise.

E. Filiatrault et 54 autres planteurs de Ste-Marceline.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 16, Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. *Davies*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 102.